



PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA
MISSION TO THE UNITED NATIONS

350 EAST 35TH STREET, NEW YORK, NY 10016
<http://www.china-un.org>

PRESS RELEASE

Vérifier au prononcé

(Traduction)

**RENFORÇONS LA COOPERATION
ET LE DIALOGUE POUR LA PAIX
ET LE DEVELOPPEMENT**

INTERVENTION

DE

M. LI ZHAOXING

*MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE*

DEVANT

*LA 61^e SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES*

NEW YORK - 22 SEPTEMBRE 2006

Madame la Présidente,

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre brillante élection à la présidence de la 61^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai la certitude que sous votre conduite, la présente Session aboutira à des résultats fructueux. J'aimerais, par ailleurs, dire toute mon estime à Son Excellence Monsieur Jan Eliasson, Président de la 60^e Session, et à Monsieur le Secrétaire général Kofi Annan.

À cette occasion, je voudrais exprimer mes félicitations pour l'adhésion de la République du Monténégro à notre Organisation.

Madame la Présidente,

À l'heure actuelle, la situation internationale connaît sans cesse des changements aussi profonds que complexes. La paix, le développement et la coopération constituent d'ores et déjà le courant historique de notre époque. La recherche de la paix, la réalisation du développement et la promotion de la coopération représentent un désir commun des différents pays et peuples du monde. Néanmoins, notre monde n'est pas en paix et le problème du développement demeure saillant. Il y a donc encore un long chemin à parcourir avant de réaliser une paix durable et un développement partagé. Depuis un certain temps, les points chauds de l'actualité, tels que le problème nucléaire de la Péninsule coréenne, le dossier nucléaire iranien et le conflit libano-israélien, s'accroissent simultanément, ce qui affecte la stabilité de la situation internationale et régionale et met à l'épreuve la sagesse, la solidarité et la patience de la communauté internationale.

Madame la Présidente,

La sauvegarde de la paix constitue une mission commune de la communauté internationale. Les consultations menées sur un pied d'égalité et les négociations pacifiques sont les voies efficaces menant au règlement des différends. La Chine, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité et membre de la communauté internationale, continuera inlassablement à œuvrer pour le règlement pacifique des points chauds.

— Concernant le problème nucléaire de la Péninsule coréenne, la Chine s'est toujours attachée au maintien de la paix et de la stabilité dans la Péninsule, à la transformation de celle-ci en une zone non nucléaire et à l'avancement des pourparlers à six. Tout au long des discussions engagées au Conseil de Sécurité en juillet dernier sur les tirs de missiles par la RPDC et la résolution en la matière, elle a consenti de durs et sérieux efforts pour la communication et la concertation

avec les parties concernées, en vue de la sauvegarde de la paix dans la Péninsule et toute l'Asie du Nord-Est, de la préservation de l'unité et de l'autorité du Conseil de Sécurité et du maintien des acquis des pourparlers à six.

Les antagonismes persistants ainsi que l'absence de confiance entre les pays concernés sont les principales causes des difficultés dans le règlement de ce problème. Les différentes parties doivent faire preuve de patience, de réalisme et de sagesse, réduire les divergences à travers le dialogue et s'employer à éliminer les obstacles. Comme la pratique l'a montré, les pourparlers à six restent toujours un mécanisme efficace de renforcement de la compréhension et de la confiance pour le règlement du problème nucléaire de la Péninsule coréenne.

Nous espérons que les différentes parties garderont leur sang-froid, témoigneront de leur souplesse, élargiront le terrain d'entente, agiront dans le même sens et conjugueront ainsi leurs efforts pour la reprise rapide des pourparlers à six et la mise en application progressive de la Déclaration commune. Voilà la seule issue réaliste au règlement du problème nucléaire de la Péninsule coréenne.

— S'agissant du dossier nucléaire iranien, la Chine se prononce pour le maintien du régime international de non-prolifération nucléaire, s'oppose à la prolifération des armes nucléaires et travaille en faveur d'une solution pacifique dans le but de promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Dans le même temps, elle estime que les droits légitimes des divers pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doivent être pleinement respectés, sous réserve toutefois de l'accomplissement des obligations internationales qui en découlent.

Le règlement du problème nucléaire iranien par voie de négociations diplomatiques est la meilleure option, car il correspond aux intérêts des uns et des autres. La Chine espère voir les différentes parties persévérer dans la bonne voie d'une solution pacifique en faisant preuve de patience et de retenue, et en gardant leur attitude souple. Elle jouera, tout comme par le passé, un rôle constructif, de sorte qu'une heureuse solution soit trouvée au dossier nucléaire iranien.

— Au sujet du conflit libano-israélien, la Chine est contre tout acte compromettant la paix et la stabilité dans la région et appelle à mettre un terme au conflit sur tous les plans. Elle accueille favorablement l'adoption de la Résolution 1701 par le Conseil de Sécurité, souhaitant que les parties concernées observent rigoureusement ce document et s'entendent le plus tôt possible sur un cadre de règlement politique qui soit juste et durable.

La question palestinienne est au centre du problème du Moyen-Orient. Il

convient de redémarrer le processus de paix sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de « la terre contre la paix » et de trouver aussitôt que possible une solution globale au problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne-israélienne, afin que les pays concernés puissent vivre en bons termes et que dans la région s'installe une paix durable.

Madame la Présidente,

Cette année, l'ONU a joué un rôle de poids dans les efforts visant à régler les points chauds, mais elle a dû également affronter de graves défis. Face au nouveau contexte, il est dans l'intérêt bien compris de l'humanité toute entière de renforcer le rôle de l'ONU, en engageant une réforme. Notre Organisation doit en effet avancer à pas fermes sur le chemin de la réforme.

— Il est impératif que l'ONU se développe dans un sens favorable au maintien des buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, à l'union et à la coopération entre les Etats membres ainsi qu'aux intérêts d'ensemble de ces derniers.

— La réforme doit être globale, permettant de faire œuvre utile sur les plans de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et dans bien d'autres domaines. Il est particulièrement important d'accroître les apports au volet du développement, de façon à promouvoir la mise en application des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

— La réforme doit satisfaire autant que possible aux demandes des Etats membres, notamment à celles des nombreux pays en développement. Il faut, comme toujours, mener d'amples consultations dans un esprit démocratique pour en dégager un large consensus. S'agissant des questions majeures sur lesquelles subsistent des divergences, il est indispensable d'adopter une attitude prudente et d'approfondir les consultations en la matière.

La Chine, qui est pour la réforme de l'ONU, salue en particulier la matérialisation des acquis positifs du document final du Sommet. Elle fera don de trois millions de dollars US au Fonds des Nations Unies pour la construction de la paix. Elle entend travailler en commun avec les diverses parties à la poursuite de la réforme de l'ONU, au renforcement de son autorité et de son unité, à l'accroissement de sa capacité à affronter les défis et à l'amélioration de l'efficacité de son action en ce domaine.

Madame la Présidente,

Le Secrétaire général de l'ONU, qui est le plus haut fonctionnaire de

celle-ci, a un rôle particulièrement important. La Chine soutient résolument que le prochain Secrétaire général sera issu du groupe asiatique. Elle a la certitude que l'Asie est à même de proposer un Secrétaire général compétent, prestigieux et acceptable pour les différentes parties.

Le barème des contributions des Etats membres de l'ONU touche aux intérêts directs de ces derniers et met en jeu la stabilité de la base financière de notre Organisation. Les Etats membres ont donc le devoir de s'acquitter à temps de la totalité de leurs contributions selon le barème établi.

Le principe de capacité de paiement, principe fondamental et efficace en matière de fixation du barème des contributions des Etats membres de l'ONU, s'avère le meilleur pour gagner l'adhésion des différentes parties. Il faut donc le maintenir et l'observer. Depuis bien des années, la Chine a rempli scrupuleusement ses obligations financières à l'égard de l'ONU, apportant par là sa part de contribution aux finances de l'ONU. Au fur et à mesure de son développement économique, elle entend y contribuer davantage, en conformité avec le principe de capacité de paiement. Elle est disposée à participer, avec une attitude constructive, aux discussions à ce sujet, dans l'espoir de voir un projet juste et rationnel se dégager d'amples consultations.

Madame la Présidente,

Sans un développement général, la paix et le progrès ne pourront s'inscrire dans la durée, à l'échelle mondiale. Tous les pays du monde doivent honorer leurs engagements sur l'établissement d'un partenariat planétaire destiné à promouvoir le développement, engagements confirmés dans la *Déclaration du Millénaire*, le *Consensus de Monterrey*, le *Plan d'application de Johannesburg*, ainsi que le document final du Sommet marquant le 60^e anniversaire de l'ONU. Il leur faut, en même temps, enrichir ledit partenariat et en améliorer les modes de fonctionnement.

— Chaque pays doit assumer la première responsabilité pour son propre développement et mettre en œuvre une stratégie de développement globale en tenant compte des OMD.

— La communauté internationale, surtout les pays développés, doivent accroître leurs aides au développement, s'attacher à promouvoir le commerce international, le transfert technologique et les investissements, réduire et annuler sur une plus large échelle les dettes vis-à-vis d'eux, apporter un soutien plus appuyé aux pays en développement, tout en veillant à respecter le pouvoir décisif de ces derniers pour leur développement.

— L'ONU, appelée à renforcer son rôle dans le domaine du développement, doit mettre en place un cadre d'évaluation juste et raisonnable de l'application des OMD et garantir réellement que ses fonds, ses programmes et ses organismes spécialisés soutiennent plus énergiquement les pays en développement dans leurs efforts pour le renforcement de leur capacité endogène en la matière. Par ailleurs, elle doit intensifier la coordination de la politique du développement international avec le système international monétaire, financier et commercial, dans le but de créer un environnement international favorable aux pays en développement.

— La suspension des négociations du cycle de Doha n'est dans l'intérêt d'aucune partie. Les membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) doivent manifester leur volonté politique de reprendre dans les meilleurs délais ces négociations axées sur le développement et œuvrer inlassablement pour aboutir à des résultats globaux et équilibrés.

— Il est nécessaire de mobiliser les acteurs non gouvernementaux des différents pays et de les encourager à participer plus à fond et sur une plus vaste échelle à la coopération pour le développement, afin de valoriser la complémentarité et de créer une synergie entre les autorités gouvernementales et les opérateurs privés.

Madame la Présidente,

La création du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) est un choix fait par la communauté internationale pour répondre aux impératifs de notre époque. Il incombe à tous les Etats membres de l'ONU de travailler en commun pour que ce Conseil soit dynamique et efficace.

— Le CDH doit se pencher davantage sur les cas de violation grossière et massive des droits de l'homme causés par les conflits armés et soutenir la communauté internationale en l'amenant à redoubler d'efforts dans la prévention des conflits, la reconstruction de la paix et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

— Le CDH doit prêter une attention égale aux droits économiques, sociaux et culturels, et pousser la communauté internationale et les différents organismes de l'ONU à prendre des mesures efficaces de nature à aider les différents pays à réaliser leurs droits au développement.

— Le CDH doit accorder, comme toujours, une importance particulière aux droits des groupes vulnérables (femmes, enfants, handicapés, travailleurs

immigrés, ethnies minoritaires...) pour qu'ils puissent jouir de la même dignité que les autres.

— Le CDH doit promouvoir sans relâche le dialogue et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays aux systèmes sociaux et aux niveaux de développement différents, trouver d'heureuses solutions aux problèmes des droits de l'homme et éliminer les pratiques de deux poids deux mesures et de politisation des questions à examiner.

Madame la Présidente,

Pendant des décennies, la Chine et les pays africains se sont traités avec sincérité et prêté mutuellement soutien, en engageant une coopération basée sur les principes de l'égalité et des avantages réciproques. Ce qui leur a permis de sauvegarder leur souveraineté nationale et leur indépendance, de stimuler leur développement tant économique que social et d'assurer des intérêts substantiels aux peuples chinois et africains.

D'un commun accord, la Chine et l'Afrique sont convenues de tenir, du 3 au 5 novembre 2006, le Sommet de Beijing et la 3^e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA). À cette occasion, les dirigeants chinois et africains engageront, autour du thème « l'amitié, la paix, la coopération et le développement », des discussions sur l'établissement et le développement d'un nouveau type de partenariat stratégique sino-africain, caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique, l'interaction bénéfique sur le plan culturel, et programmeront ensemble l'avenir de la coopération amicale sino-africaine.

La Chine poursuit fermement la voie d'un développement pacifique. L'Afrique, le continent regroupant le plus grand nombre de pays en développement, œuvre énergiquement pour la stabilité et le renouveau. En renforçant leur coopération, la Chine et l'Afrique apporteront sans aucun doute une contribution active à la promotion de la coopération Sud-Sud, de la paix et du développement dans le monde.

Madame la Présidente,

La politique extérieure chinoise a pour objectif de défendre la paix mondiale et de promouvoir le développement commun.

La Chine tient à s'assurer son développement à travers le maintien de la paix mondiale et, dans le même temps, à promouvoir par son propre

développement la paix mondiale. Elle s'efforce donc de réaliser un développement pacifique, ouvert, coopératif et harmonieux. Elle veillera de son mieux à concilier les intérêts fondamentaux de son peuple et les intérêts communs des autres peuples, à rechercher la paix, à promouvoir le développement et à résoudre les litiges toujours par la coopération.

La Chine œuvre pour la construction d'un monde harmonieux et entend vivre en bons termes avec les autres pays sur la base du respect mutuel et de l'élargissement du terrain d'entente, en respectant le droit de chaque peuple de choisir en toute indépendance sa voie de développement, en insistant sur la participation des divers pays aux affaires internationales sur un pied d'égalité et en favorisant la promotion de la démocratie dans les relations internationales. Elle œuvre à faire profiter à tout le monde les acquis positifs de la globalisation économique et les progrès technico-scientifiques dans l'esprit du bénéfice réciproque et du gagnant-gagnant, afin de promouvoir une prospérité universelle. Elle œuvre à l'intensification des échanges, à l'approfondissement de la compréhension et au renforcement de l'interaction entre les différentes civilisations, en préconisant la diversité mondiale dans l'intérêt des progrès des civilisations humaines. Elle œuvre pour engager le dialogue avec les différents pays en vue d'accroître la confiance mutuelle, d'affronter ensemble avec eux les problèmes d'ordre planétaire et de promouvoir la cause du progrès de l'humanité tout entière.

La Chine continuera à montrer au monde entier par des actes concrets qu'elle est une force majeure militant pour le maintien de la paix mondiale et le développement commun, que le peuple chinois est un ami en même temps qu'un partenaire de coopération fiable pour tous les autres peuples.

Je vous remercie, Madame la Présidente.